

**OZP : Rencontre nationale des acteurs de l'éducation prioritaire, 1<sup>er</sup> juin 2013.**  
**3<sup>ème</sup> table ronde :**

**Pour refonder l'éducation prioritaire,  
pérenniser des nouvelles professionnalités**

*Animatrice* : Elisabeth **BISOT**, DASEN du Doubs et ancienne présidente de l'OZP.

*Participants* :

Julien **DE STEFANIS**, professeur référent et préfet des études à Nice, ex-professeur référent dans un internat d'excellence.

Stéphane **REINA**, principal du collège Desnos à Orly (Val-de-Marne)

Patrick **PICARD**, Directeur du Centre Alain Savary à l'Institut Français d'éducation.

L'éducation prioritaire a été le lieu de développement de nouvelles fonctions, qui préfigurent l'évolution du métier d'enseignant. Il ne s'agit pas de nouveaux métiers, mais de nouvelles **professionnalités**, d'un développement de compétences qui change la définition des métiers de l'enseignement. Pour que ces compétences, apparues chez les militants pédagogiques, émergent et se transfèrent, il a fallu aller plus loin que l'accompagnement par des formateurs ou des conseillers pédagogiques et créer dans les réseaux des personnes ressources ayant le temps de mettre en place des dispositifs et de travailler avec leurs collègues

Donner plus de moyens à l'éducation prioritaire, c'est bien sûr ne plus avoir de classes trop chargées, mais c'est surtout pérenniser ces fonctions nouvelles qui permettent de faire évoluer les pratiques et d'ouvrir l'école: coordonnateur d'éducation prioritaire, professeur référent, préfet des études, assistant pédagogique. Ces nouvelles professionnalités concernent aussi les fonctions de direction et d'inspection : le fonctionnement en réseaux écoles-collège a fait émerger la notion de pilote chez les IEN et principaux et l'implication des IPR dans les réseaux ECLAIR a aussi fait évoluer leur positionnement.

**De nouvelles professionnalités qui ont fait leurs preuves.**

La table ronde a donné des exemples des évolutions rendues possibles par ces nouvelles fonctions et a débattu de la consolidation de ces fonctions : faut-il leur donner un statut ?

Stéphane REINA<sup>1</sup>, principal de collège, pilote de RAR, et Julien De Stefanis, professeur référent et préfet des études, choisissent le même exemple pour illustrer l'utilité de ces nouvelles fonctions : la liaison école-collège et le rapprochement des cultures professionnelles du premier et du second degré, deux évolutions rendues possibles grâce à l'action des professeurs référents intervenant en école et en collège mais aussi au travail commun des pilotes du réseau et l'intervention de l'IPR référent.

Ils évoquent aussi le travail sur la maîtrise de la langue, à la fois transversal aux disciplines et en continuité dans les différents degrés d'enseignement. J. de Stefanis cite le transfert opéré de la méthodologie du travail sur la langue à une action sur le vivre ensemble.

Pour S.Reina, c'est l'ensemble des enseignants impliqués dans ces dispositifs qui ont l'occasion d'évoluer dans leurs pratiques. C'est la possibilité de « mener des actions au long cours » qui assure la mobilisation des équipes et rend ce travail efficace.

Ils citent aussi des projets ambitieux développés en partenariat. Ainsi à Nice<sup>2</sup>, des projets culturels parallèles en direction des enfants et des parents.

Dans la salle, plusieurs enseignants, principaux, un représentant syndical confirment l'importance d'une pérennisation de ces fonctions.

Patrick Picard souligne l'importance des regards croisés, du partage de ce que l'on voit du fond de la classe et de l'utilité de l'accompagnateur qui met des mots sur la difficulté. Il est essentiel de faire comprendre qu'on n'est pas seuls pour faire réussir.

Le dossier du numéro 499 des *Cahiers Pédagogiques*, « Quelle Education Prioritaire ? », coordonné en commun par l'OZP et les CRAP donne des analyses approfondies de l'apport de ces nouvelles professionnalités. Il prolonge les travaux des séminaires organisés depuis 2008 par l'OZP. Ainsi Anne Armand caractérisait les fonctions de professeur référent par le développement des compétences « d'analyse des pratiques et d'ingénierie de formation. »

### **Faut-il un statut pour ces nouvelles fonctions ?**

Pour un principal, pilote de RAR, le fonctionnement en réseau école collège demande un statut des directeurs d'école, précisant leurs fonctions.

**Patrick Picard** prend le contre-pied de cette position en s'appuyant sur les recherches menées au Centre Alain Savary.

Il classe ces nouvelles fonctions dans la catégorie des « **métiers intermédiaires** ». Par opposition au métier de professeur, dont la définition s'est cristallisée sur plusieurs générations et qui est parvenue à un degré élevé d'autonomie et de légitimité, ces métiers intermédiaires, qui apparaissent les uns après les autres et changent souvent de nom, impactent tous les autres métiers apparus avant eux. [Les maîtres surnuméraires du dispositif « plus de maîtres que de classes » se situeront dans la même catégorie.]

Chaque fois que l'institution identifie une difficulté et décide de la traiter, sa tendance est de créer un nouveau métier avec un statut délimitant un territoire professionnel. Mais chaque fois qu'on crée une fonction nouvelle ou un nouveau dispositif, on décharge les autres métiers d'une part de leurs missions. Par exemple, la création du corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) a déchargé les professeurs de fonctions éducatives et de la gestion de la discipline. Il n'est pas sûr que ce nouveau partage des tâches ait fait reculer ces difficultés. Il en a été de même avec la prise en charge des élèves en difficulté par des dispositifs spécialisés.

Ces fonctions ne se justifient que par leur capacité à créer un collectif de travail, un espace de réflexion collective, à augmenter la capacité de l'équipe à élaborer un diagnostic sur les difficultés des élèves et aussi sur celles des maîtres. Leur position intermédiaire est par définition source de tensions et met en cause les territoires des différents métiers. Les enseignants chargés de ces nouvelles missions sont confrontés à des **dilemmes professionnels** : soit prendre le risque de conflit ou de rejet par leurs pairs soit le repli sur des fonctions bureaucratiques : montage de projets formels ou prise en charge de tout ce qu'on n'arrive pas à réussir ailleurs.

### **Les préfets des études**

L'institution des préfets des études en 2010 illustre bien ces dilemmes professionnels. Dans nombre de réseaux, certains ont poursuivi le travail engagé en tant qu'enseignants référents : comment articuler le travail dans la classe, sous la responsabilité du professeur, avec les dispositifs et personnels destinés à contribuer à la réussite scolaire (PPRE, assistants pédagogiques, personnels supplémentaires, dispositifs d'accompagnement...). Mais des missions nouvelles se sont ajoutées : coordination par niveau de collège (au risque de moins intervenir dans les écoles), coordination de l'éducatif et du pédagogique (rapports avec le CPE), intervention dans l'orientation. Leur positionnement aussi a changé : ils sont membres de l'équipe de direction. Ces missions sont certes utiles, mais la refondation de l'éducation prioritaire devra les clarifier.

Il s'agit de passer d'une institution où des statuts délimitaient les territoires professionnels en évitant les chevauchements - quitte à instituer ensuite un pilotage vertical pour coordonner le travail des acteurs - à un travail collectif à la base entre des acteurs.

L'expérience du C.A.S. d'appui aux pilotes et à tous les métiers « intermédiaires » montre que c'est sur ces fonctions que repose souvent la responsabilité partagée de l'impulsion des dynamiques, des projets et donc des réussites des territoires. Pour leur permettre de réussir et développer le sentiment d'appartenance à un projet commun, le C.A.S. préconise la création d'espaces de travail inter-métiers, bénéficiant de l'appui de la recherche pédagogique.

**En conclusion, la refondation de l'éducation prioritaire devra :**

- **pérenniser ces nouvelles fonctions,**
- **clarifier les missions,**
- **et leur assurer durée et continuité, grâce à un pilotage national.**

---

## Notes

<sup>1</sup> Des actions menées au collège Desnos d'Orly sont analysées dans le Dossier N°499 des Cahiers Pédagogiques :

- page 39 Brigitte D'AGOSTINI : « *Vous êtes ZEP ? RAR ? Eclair ?* »

- et sur le site des Cahiers : Nathalie LAGET : « *Que fait un professeur d'anglais en maternelle ?* » et Brigitte D'AGOSTINI : « *Tous géomètres !* »

Une rencontre de l'OZP du 9 mai 2012 avait donné la parole à 3 professeurs référents de ce réseau : " De RAR à Eclair : L'action pédagogique dans un réseau du Val de Marne » <http://www.ozp.fr/spip.php?article12030>

<sup>2</sup> « Mes missions de professeur supplémentaire et de préfet des études m'ont permis de participer à la mise en place, en collaboration avec mes collègues, de projets transversaux, notamment un projet autour du patrimoine transfrontalier. A partir de travaux en italien et dans des séances spécifiques autour des ressources locales, des visites dans la ville de Nice et un voyage à Turin ont été organisés. Au sein d'une association du quartier, une quinzaine de parents a été invitée à effectuer les mêmes visites et à participer au voyage, afin d'être impliqué dans les apprentissages et l'acquisition de compétences de leurs enfants. Ce projet a, de plus, participé à la liaison école-collège dans la mesure où il a concerné une classe de CM2 du réseau et un classe de 6ème.

Un autre projet plus spécifique à ma mission de préfet des études a été mis en place sur le niveau 4ème, en collaboration avec la CPE. Il s'agit d'un cahier de suivi dans lequel l'élève, tous les quinze jours, se fixe des objectifs modestes pour améliorer son comportement et ses résultats. L'élève auto évalue, lors d'un entretien, ses progrès et ce qu'il doit améliorer, puis se fixe de nouveaux objectifs. Ce travail permet d'apporter une réponse individualisée aux difficultés des élèves suivis. Julien DESTEFANIS, collègue Jules Romains, Nice<sup>2</sup>

## Références bibliographiques

- Le Dossier n°499 des *Cahiers Pédagogiques* « Quelle éducation prioritaire ? » Septembre 2012, coordonné en commun par les CRAP et l'OZP a traité de l'ensemble des thèmes qui ont fait l'objet de la Rencontre nationale du 1<sup>er</sup> juin 2013 et en particulier des « nouvelles professionnalités.

- Le dossier remis aux participants de la Journée comprenait 3 articles de l'OZP  
Les onze propositions de l'OZP (janvier 2012)

<http://www.ozp.fr/spip.php?article11406>

---

Les conclusions des séminaires des coordonnateurs d'éducation  
prioritaires [http://www.ozp.fr/IMG/pdf/Copie\\_de\\_67\\_Courrier\\_des\\_adherents.pdf](http://www.ozp.fr/IMG/pdf/Copie_de_67_Courrier_des_adherents.pdf)

Les conclusions des séminaires des professeurs référents  
[http://www.ozp.fr/IMG/pdf/Copie\\_de\\_synthese4.pdf](http://www.ozp.fr/IMG/pdf/Copie_de_synthese4.pdf)

- ainsi que 2 articles du Centre Alain Savary :

« Quatre leviers pour refonder l'éducation prioritaire » :

[http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/ressources/copy\\_of\\_de-quoi-l2019education-prioritaire-est-elle-le-nom](http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/ressources/copy_of_de-quoi-l2019education-prioritaire-est-elle-le-nom)

« Préfet des études : ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain » :

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/recherches/prefet-des-etudes/prefets-des-etudes-ne-pas-jeter-le-bebe-avec-l2019eau-du-bain..>